

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHEVREMONT

Séance du 06 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES  
AFFERENTS AU CONSEIL  
MUNICIPAL

19

EN EXERCICE

16

QUI ONT PRIS PART A LA  
DELIBERATION

12

DATE DE LA CONVOCAION  
31 mars 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA  
CONVOCAION  
31 mars 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

**Affectation du résultat du  
compte administratif 2022**

L'an **deux mil vingt-trois, le six avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MOUTARLIER, Maire.

Etaient présents : M. MOUTARLIER Jean-Paul, Maire - M. HUGUENIN Alain - Mme WALTER Mariette - Mme FREMY Maria - M. GROETZ Alexandre, Adjoints – M. FRICKER Didier - M. KACHEL Christian - Mme BOULANGEOT Bénédicte - Mme MARCHAL Stéphanie - Mme PILLOD Amandine, M. DI VORA Romain, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. RIOS Sylvain a donné pouvoir à M. FRICKER Didier  
Mme LECHGUER Najat  
M. WILLIG David

Absents :

Mme COMMUNOD Francine  
M. PION Xavier

Madame Stéphanie MARCHAL a été nommée secrétaire.

En préambule, il faut rappeler que le résultat dégagé au titre de l'exercice clos (2022), cumulé au résultat antérieur reporté (2021) est affecté en priorité au besoin de financement de la section d'investissement (R 1068) pour combler un éventuel déficit. S'il y a un reliquat, celui-ci peut être reporté en recettes de fonctionnement (R 002) ou en surplus en recettes d'investissement au compte 1068.

A noter qu'en ce qui concerne notre Commune, nous n'avons pas besoin de financement, de déficit à combler. Il est donc proposé d'affecter une partie du résultat en recette de fonctionnement (R 002) et le restant en dotation complémentaire en réserve en investissement (R 1068).

Après avoir examiné le compte administratif 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **286 986.39 €**,

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour extrait certifié conforme,  
Chèvremont,  
le 11 avril 2023  
Le Maire,  
Jean-Paul MOUTARLIER



<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice	166 986.39 €
B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	120 000.00 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>286 986.39 €</b>
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement	<b>166 986.39 €</b>
2/ H report en fonctionnement R 002	<b>120 000.00 €</b>

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident que l'excédent d'exploitation du compte administratif 2022, soit la somme de 286 986.39 €, soit affectée comme suit :

- 166 986.39 € en section d'investissement (1068),
- 120 000.00 € en section de fonctionnement (002).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**  
après dépôt en Préfecture le

Pour extrait certifié conforme,  
Chèvremont,  
le 11 avril 2023  
Le Maire,  
Jean-Paul MOUTARLIER

